

**Délibération n° 2015-75 en date du 25 Juin 2015
portant sur la détermination des tarifs de transport scolaire
pour l'année scolaire 2015/2016**

L'an Deux Mille Quinze, le vingt-cinq Juin à 17 heures, le Conseil de la Communauté de Communes d'Auzances-Bellegarde, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de RETERRE, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40
Date de convocation du Conseil : 18.06.2015

Nombre de membres	40	Présents : Mmes Péroche, Simon, Mrs Robby, Bonnaud, Bigouret, Joulot, Mmes Brunet, Simonet, Mrs Perrier, Ribière, Richin, Tauton, Novais, Saintemartine, Saint-André, Payard, Mmes Virgoulay, Giraud-Lajoie, Lavaud, Agabriel, Mrs Vernade, Schmidt, Mmes Jary, Plas, Méanard, Mrs Aubert, Désarménien, Fontvielle, Bénito, Mmes Chaumeton, Gerbe
Présents	31	
Représentés	2	
Votants	33	
Exprimés	33	
Pour	33	
Contre	0	
Abstentions	0	

Pouvoir : Mme DESCLOUX donne pouvoir à Mr NOVAIS
Mr BONDUE donne pouvoir à Mme JARY

Excusés : Mmes DESCLOUX, PINLON, Mrs BONDUE, JOUANDEAU, BUJADOUX, GRANGE, BOYER, ECHEVARNE

Absent : Mr VELLOTT

Secrétaire de séance : Mme Bernadette MEANARD

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les tarifs du transport scolaire appliqué pour l'année scolaire 2014/2015 à savoir :

- 20 € par trimestre pour le 1^{er} enfant
- 15 € par trimestre pour le 2^{ème} enfant
- 10 € par trimestre pour le 3^{ème} enfant et suivants

Monsieur le Président explique que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le coût du transport scolaire a augmenté d'environ 25%. Il rappelle que la participation demandée aux familles est moindre par rapport au coût réel du transport supporté par la Communauté de Commune.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose de répercuter cette augmentation pour l'année scolaire 2015/2016 et de maintenir les mêmes modalités de facturation, soit :

- 25 € par trimestre pour le 1^{er} enfant
- 18,75 € par trimestre pour le 2^{ème} enfant
- 12,50 € par trimestre pour le 3^{ème} enfant et suivants

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- d'augmenter les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2015/2016 soit :

- 25 € par trimestre pour le 1^{er} enfant
- 18,75 € par trimestre pour le 2^{ème} enfant
- 12,50 € par trimestre pour le 3^{ème} enfant et suivants

- d'appliquer les mêmes modalités de facturation que les années précédentes à savoir que tout trimestre commencé sera dû (3 trimestres annuels : de septembre à décembre de l'année N, de janvier à mars de l'année N+1 et d'avril à juillet de l'année N+1)

Pour copie conforme
A Mainsat, le 25 Juin 2015

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

